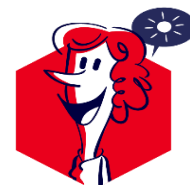




# LETTRE D'INFORMATION

## CFE-CGC Ile-de-France

### N°15 – janvier 2025



#### EDITORIAL

##### Bonne année !

A nos vœux, nous aurions pu ajouter « et bon courage » parce que l'année 2025 commence sur les chapeaux de roues. Lorsque vous lirez ces lignes cela fera déjà environ deux semaines que vous aurez vécu « en direct » l'une des facettes de la loi Plein Emploi ; l'inscription obligatoire des bénéficiaires du RSA. A ce propos, nous aimerions avoir votre retour, comment cela s'est déroulé ce changement dans vos agences. Nous viendrons, bien sûr, dans vos agences recueillir à la source votre ressenti.

2025 est aussi la continuité de la catastrophe qui a touché nos collègues de Mayotte en décembre, ne les oubliez pas, notamment à travers vos dons.

2025 est aussi la possibilité de recours concernant les décisions touchant le télétravail-jours de proximité. Nous avons eu des retours de nombre d'entre vous sur des pratiques quelque peu « surprenantes » et pas du tout prévues par l'accord.

Alors, n'hésitez pas, dès le 06 janvier la décision prise par votre manager sera mise en place. Vous avez jusqu'au 16 février 2025 pour formuler un recours. Une réponse doit vous être apportée dans les 30 jours suivant votre réclamation. Si vous avez besoin d'aide ou de conseils, nous sommes là, n'hésitez pas à nous contacter.

En fin d'année, nos collègues de la DR IDF déménageront à Montreuil et « bénéficieront » du flex-office. Un anglicisme qui cache une dégradation des conditions de travail, nous aurons sûrement l'occasion de revenir sur ce sujet.

Pour terminer sur une note plus positive, votre CSE évolue pour plus d'avantages : <http://accueil.pole-emploi.intra.8501/portail/region/r-ile-de-france/generic.jspz?type=inarticle&id=5840462>. Le site sera donc fermé jusqu'au 02 février inclus pour pouvoir intégrer cette nouvelle offre de service.

#### A LA UNE

##### Recrutement et formation, mode d'emploi ?



A compter du 01/01/2025, France Travail a comme mission renforcée d'accompagner les allocataires du RSA et devra faire face avec une baisse des effectifs et des moyens financiers limités. Cette rigueur affectera les crédits alloués à la formation des demandeurs d'emploi. Pour accompagner les allocataires du RSA et remplir les 15h d'activités préconisées, France Travail et les départements se sont mis d'accord sur un référentiel de 200 activités possibles dont la formation et l'immersion.

La baisse des crédits en 2025 va impacter la formation des demandeurs d'emploi. Cette baisse affectera le budget des régions, celui des PRIC (plans régionaux d'investissement dans les compétences) et aussi celui des PIC (plan investissement des compétences). Notamment France Travail aura moins d'argent pour financer par exemple des POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collectif), malgré un taux de retour à l'emploi de 85% selon Thibault Guilluy. Néanmoins, le système de formation des chômeurs n'est pas très efficace. Sur le PIC, le taux de retour à l'emploi est de 60% seulement après formation, y compris sur les métiers porteurs comme le numérique.

L'idée à venir est de « former pour recruter », on associe recrutement et formation. Quand il y a un projet de recrutement dans un secteur d'activité ou sur un territoire, on organise la formation en face. Cela nécessite un système plus simple avec moins de dispositifs et orientés davantage vers le retour à l'emploi.

#### AGENDA

##### La CFE-CGC vous souhaite une bonne année 2025



À toutes et à tous, la CFE-CGC vous souhaite une très belle année 2025. Qu'elle soit pour vous, et vos proches, la plus agréable possible.

Si le monde dans lequel nous vivons peut sembler anxiogène, c'est justement l'occasion de profiter de tous ces petits bonheurs qui font la différence.

Sur le plan professionnel, c'est réussir l'accompagnement d'un demandeur

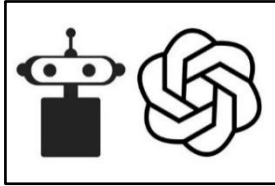
d'emploi par exemple ou finaliser un dossier GDD ardu et de s'en féliciter, pas de fausse modestie !

Ces vœux, c'est aussi l'occasion de se rappeler que nous sommes solidaires entre nous -conseillers, managers- et comprendre la pression que chacun peut avoir dans l'accomplissement de son travail. Ça n'excuse pas tout mais cela permet de relativiser certaines choses... Et puis, nous sommes là aussi pour vous écouter, tout au long de l'année... Et ça, comme en 2024, c'est une résolution que nous tiendrons !

## REVUE DE PRESSE

“Encadrer l'utilisation de l'IA générative en entreprise”

Deux ans après la création de ChatGPT, Nicolas Blanc, secrétaire national CFE-CGC à la transition économique, analyse les pratiques de la technologie dans les entreprises et son utilisation par les salariés et les représentants du personnel.



“Les entreprises doivent discuter avec les élus du personnel des modalités d'utilisation de ce type d'outils et sensibiliser les salariés”.

>> <https://tinyurl.com/4ptpu3c>

## RH

### Calendrier des paies 2025

- 27 janvier
- 24 février
- 25 mars
- 24 avril
- 23 mai
- 24 juin
- 25 juillet
- 25 août
- 24 septembre
- 27 octobre
- 24 novembre
- 24 décembre

## Vos contacts CFE-CGC en Ile-de-France

**Marjorie GOETZ**

Tél. : 06 18 08 90 13

[marjorie.goetz@francetravail.fr](mailto:marjorie.goetz@francetravail.fr)

(permanence téléphonique : tous les mercredis)

**Jacques MARTIN**

Tél. : 06 27 27 03 18

[jacques.martin@francetravail.fr](mailto:jacques.martin@francetravail.fr)

(permanence téléphonique : tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications : [cfe-cgc.idf@francetravail.fr](mailto:cfe-cgc.idf@francetravail.fr)

## CFE-CGC

### Métiers de l'Emploi

Ensemble, construisons demain

>> <https://cfeccg-metiersdelemploi.fr/>

## AVANTAGES SOCIAUX

### Quelle utilisation des tickets restaurants en 2025 ?



Dans l'attente de l'installation du nouveau gouvernement, le Parlement ne peut pas, à ce jour, prolonger les règles de l'utilisation des tickets restaurants dans les supermarchés instaurées en 2022. Conséquences : il ne sera possible d'acheter que les articles alimentaires dit « périssables » à partir du 1er janvier 2025.

La possibilité d'acheter des denrées alimentaires non directement consommables, comme les pâtes ou la viande, était valable jusqu'au 31/12/2024. Elle était inscrite dans la loi de l'été 2022 en pleine période inflationniste et le Parlement a prolongé fin 2023 cette disposition d'un an. De plus, le plafond journalier reste à 25€

Sans nouvelle adoption conforme du texte, les titres restaurant ne peuvent plus être utilisés à partir du 1er janvier 2025 dans les supermarchés pour les courses de produits alimentaires non directement consommables – huile, pâtes, beurre, riz, légumineuses, œufs, farine, lait, viande non transformée, etc... Seuls les aliments consommables directement sont éligibles au paiement par TR tels que sandwichs, plats préparés, salades, légumes, viandes et poissons transformés, snackings, boulangerie hors viennoiseries, produits laitiers... De plus, certains parlementaires s'interrogent sur l'évolution de ces titres, créés initialement comme une aide à la restauration et non comme un complément de salaire.

Enfin, il y a un changement de prestataire pour la carte TR. Nous passons d'Appétiz-Bimpli à Swile. Ce changement, qui intervient au 1er janvier 2025 sera effectif au 28 janvier. Dans l'intervalle, la carte Bimpli est fonctionnelle et peut être utilisée normalement. Le solde antérieur de votre carte Bimpli sera automatiquement transféré sur votre nouvelle carte dans le courant du mois de février. Il est conseillé d'être attentif au solde restant avant le transfert de carte au 28 janvier 2025. Juste au cas où...

## DICO DE L'ECO

### La loi de Laborit

Formulée en 1976 par le neurobiologiste français Henri Laborit, la loi de Laborit, met en avant le concept de l'inhibition de l'action. Cette loi dite “loi du moindre effort” énonce que l'être humain a tendance à rechercher le plaisir et à fuir les sources de douleur, d'ennui ou de stress : il y a une résistance à entreprendre de nouvelles tâches et à sortir de notre zone de confort. Même quand c'est nécessaire pour atteindre les objectifs.



Cela entraîne une procrastination et un manque de motivation. Il est nécessaire d'identifier les obstacles qui entravent l'action et adopter des stratégies innovantes. Par exemple, avoir des objectifs clairs et réalisables pour ensuite les fractionner en sous-objectifs. Ou encore, être dans un environnement propice à la motivation et à la concentration. Une autre astuce, il est conseillé de commencer sa journée par la tâche la plus difficile.

## HUMOUR

### L'actualité de France Travail IDF en BD



## AGENDA

### Vos prochains RDV avec la CFE-CGC

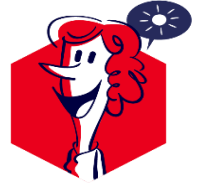
- 11 février 2025 : webinaire « L'entretien professionnel annuel, EPA »
- 18 mars 2025 : webinaire « France travail, la loi sur le plein emploi »



# FLASH INFOS n°01/2025

## CFE-CGC Ile-de-France

janvier 2025



## WEBINAIRE. – L'entretien professionnel annuel (EPA)



**mardi 11 février 2025** (12h45 – 13h30)  
par visioconférence

**Réservez dès à présent la date !**

**Comment participer ?**

En cliquant sur le lien : [Rejoignez la réunion maintenant](#)

Prenez contact avec nous par mail  
afin d'échanger et vous abonner  
à nos publications

[cfe-cgc.idf@francetravail.fr](mailto:cfe-cgc.idf@francetravail.fr)

**Pour avancer ensemble,  
rejoignez-nous dès maintenant !**

